

PROBLÈMES
D'AMÉRIQUE LATINE

104

Réparations aux victimes
de violences politiques :
avancées et ambivalences

Dorothée Delacroix
Ana Guglielmucci
Jean-François Macé
Ximena Málaga Sabogal
Laura Marina Panizo
Valérie Robin Azevedo
María Eugenia Ulfe

Varia

Orlando Alves dos Santos Junior
Marie Gisclard
Martine Guibert
Patrícia Ramos Novaes

SOMMAIRE

Réparations aux victimes de violences politiques : avancées et ambivalences

*Dossier coordonné par
Valérie Robin Azevedo et Dorothee Delacroix*

Introduction. Réparations aux victimes de violences politiques : avancées et ambivalences. <i>Dorothee Delacroix</i>	7
Musées et mémoriaux comme mécanismes de réparation symbolique : débats sur l'institutionnalisation de la mémoire en Colombie. <i>Ana Guglielmucci</i>	13
« Je peux poser une question ? » Anthropologues et fonctionnaires face aux politiques de réparations dans le Pérou post Commission de la Vérité. <i>María Eugenia Ulfe & Ximena Málaga Sabogal</i>	31
Une colombe pour quelle paix ? Agenda politique et polysémie monumentale dans les Andes péruviennes. <i>Dorothee Delacroix</i>	47
Les disparus de la dictature dans la mémoire collective chilienne : répressions, exhumations et patrimonialisation autour du <i>Patio 29</i> . <i>Jean-François Macé</i>	69
Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps. <i>Laura Marina Panizo</i>	85

VARIA

Petite agriculture familiale et agriculture d'entreprise en Argentine : politiques d'encadrement et rationalités antagonistes. <i>Marie Gisclard & Martine Guibert</i>	103
Rio de Janeiro ville olympique : les impacts territoriaux d'un ajustement spatial néolibéral. <i>Orlando Alves dos Santos Junior & Patrícia Ramos Novaes</i>	121

NOTE DE LECTURE

Dureau, Françoise ; Lulle, Thierry ; Souchaud, Sylvain ; Contreras, Yasna (Ed.). <i>Movilidades y cambio urbano: Bogotá, Santiago y Sao Paulo, Colombia</i> : U. Externado de Colombia, 2015, 484 p. <i>Gilles Martinet</i>	143
<i>Résumés</i>	149
<i>Resúmenes</i>	152
<i>Abstracts</i>	155

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement, page 158

MUSÉES ET MÉMORIAUX COMME MÉCANISMES DE RÉPARATION SYMBOLIQUE. DÉBATS SUR L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MÉMOIRE EN COLOMBIE

*Ana GUGLIELMUCCI**

MUSÉES, MÉMORIAUX ET MONUMENTS : LA PERSPECTIVE DE L'ÉTAT-NATION

Traditionnellement, la majorité des musées nationaux latino-américains sont dédiés à la préservation de la mémoire des héros de l'Indépendance et à la présentation des produits de la dénommée haute culture (coloniale, indépendantiste et républicaine), en exposant les œuvres des grands artistes de l'époque. Au cours des dernières décennies, on a cependant vu l'introduction de changements dans les lignes de programmation de ces musées, liés à la nécessité de repenser la manière dont était racontée l'histoire nationale, à savoir une transition linéaire depuis la Conquête jusqu'à la République. Plusieurs expositions actuelles de musées nationaux tentent, par exemple, de présenter des changements conceptuels dans les manières historiques de penser et de raconter la formation des États et la relation entre les groupes sociaux et économiques qui composent leur population (élites et groupes subalternes, colons et indigènes, entre autres).

À l'instar des musées nationaux, les principaux monuments de ces pays ont été initialement construits en hommage aux vainqueurs, aux héros et aux martyrs de la patrie. Les perspectives historiques divergentes vis-à-vis d'évènements épiques, à l'instar de la conquête et la colonisation des peuples indigènes, ont été évacuées. Il en résulte que plusieurs de ces monu-

* Universidad de Buenos Aires.

ments tendent à être assiégés, notamment lors de manifestations politiques qui visent à en contester le sens historique hégémonique ou, plus radicalement, cherchent à les démolir. En Argentine, il suffit de rappeler le sort des statues du Président et Général Julio Argentino Roca, auteur de « la Conquête du Désert », qui a consisté en la prise de contrôle militaire et l'extermination de groupes autochtones de Patagonie. Depuis les années 1990, et à l'approche de dates symboliques comme le 12 octobre¹, les statues le représentant sont couvertes de graffitis le désignant comme « génocidaire ». Les mémoires des groupes ethniques soumis, et ce que certains anthropologues, comme Diana Lenton, ont appelé le génocide indigène, ne sont évoqués dans aucun musée ou monument national. Elles se manifestent en revanche à travers des interventions officieuses qui prennent pour cible les monuments historiques.

En général, ni les musées ni les monuments nationaux n'ont exposé les conflits internes qui font partie intégrante des sociétés qu'ils disent représenter. De fait, le débat sur la transformation des musées et des monuments nationaux n'a pas été simple. Les promoteurs de ces changements évoquent les résistances au sein des institutions et du public au moment d'envisager de nouvelles significations qui puissent permettre de repenser le musée ou de remanier les récits nationaux et les représentations à y inclure. Au sujet de ces intentions de changement, Cristina Lleras, ex-commissaire du Musée National de Colombie (MNC), rappelle que de nombreuses personnes ont réclamé le rétablissement des mémoires héroïques de l'Indépendance, notamment à la suite de la commémoration du Bicentenaire colombien, célébré en 2010. Cependant, selon elle, dans le contexte du conflit armé interne qui dure depuis plus de cinquante ans, le MNC doit servir de plateforme à la réflexion sur d'autres mémoires qui ne peuvent être ignorées et doivent être élaborées par tous les citoyens. Selon ses propres mots : « Il importe de se demander sur quels faits et au sujet de quels acteurs on souhaite "faire mémoire" » et « quel type de musée peut représenter les Colombiens ? ». Cette situation conflictuelle a éclaté au MNC dans le contexte de la préparation de l'exposition du Bicentenaire. La direction du Musée avait invité l'artiste carthaginois Nelson Fory à y participer à travers son usage de perruques afro placées sur les statues des héros de l'Indépendance. Cela avait provoqué une importante polémique. Certains l'ont interprété comme une moquerie envers les héros de la patrie. Selon Lleras : « il s'agissait simplement de faire remarquer qu'il n'y a pas de présence forte de héros ou de personnages afro-colombiens au sein de

¹ En Argentine, depuis 1917, on célébrait le 12 octobre, la « Journée de la Race ». En 2010 et suite aux réclamations de nombreuses organisations et groupes indigènes, le Décret de Besoin et d'Urgence (*Decreto de Necesidad y Urgencia*) 1584/2010 – émis par la Présidente Cristina Fernández – a proclamé, à la place, la « Journée du Respect de la Diversité Culturelle ».

² Cristina Lleras Figueroa, « Reparación simbólica a víctimas es tarea fundamental para la preservación de la memoria histórica », *El Tiempo*, 21 de mayo de 2008. URL : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-4188105>

nos histoires nationales, et ce bien que les esclaves et les mulâtres aient aussi participé à l'Indépendance »³.

En Amérique latine, depuis le milieu des années 1990, et parallèlement aux débats sur les musées et monuments nationaux, on observe la création de musées, de monuments et de mémoriaux portant sur des faits qui, au lieu d'être commémorés comme héroïques ou triomphants, sont considérés comme aberrants, honteux et sortant de l'ordinaire. Comme l'a déjà observé Lowenthal, dans les actuels mémoriaux « rien ne semble trop horrible pour ne pas être commémoré »⁴. Cette tendance commémorative, ou ce que certains auteurs comme Huyssen ont appelé le « boom de la mémoire »⁵, s'observe depuis la fin du XX^e siècle, avec la fin de régimes dictatoriaux (comme pour le cas argentin) ou dans des démocraties qui ont connu des régimes d'exception et des conflits armés internes prolongés (comme pour le cas colombien) suivis de mécanismes de justice transitionnelle incluant l'élaboration d'initiatives commémoratives comme formes de réparation symbolique des victimes. À partir des années 1990, de nombreux monuments, musées ou lieux de mémoire ont été créés en Argentine, comme le *Parc de la Mémoire – Monument aux victimes de terrorisme d'État*⁶ ou les *Espaces pour la mémoire et la promotion des valeurs démocratiques et des Droits de l'Homme* inaugurés à travers le pays par les autorités nationales et locales dans les ex-CCD (Centres Clandestins de Détention) tels que l'ESMA (École de Mécanique de l'Armée, restructurée en 2004) et *El Olimpo* (restructuré en 2005)⁷. En Colombie d'autre part, la construction de mémoriaux et de musées a également été mise en œuvre. *Le Centre de la Mémoire, de la Paix et de la Réconciliation* a été inauguré par la Mairie de Bogota en 2012 ; le *Musée Itinérant de Montes de María* a été conçu en 1994⁸ et il est encore en attente de sa dernière phase de construction ; le *Musée Maison de la Mémoire de Medellín* a été ébauché en 2006 et inauguré en 2013 par la Mairie ; et le futur Musée National de la Mémoire (MNM) de Bogota, présenté par la Présidence de la Nation en 2011, est encore en attente de sa construction sous la direction du Centre National de Mémoire Historique (CNMH).

³ "A los museos nacionales no les gustan los conflictos", *Semana*, 3 de marzo de 2012. <http://www.semana.com/cultura/articulo/a-museos-nacionales-no-gustan-conflictos/254324>

⁴ David Lowenthal, *El pasado es un país extraño*, Akal, Madrid, 1998 [1985], p. 484.

⁵ Andreas Huyssen, *En busca del futuro perdido. Cultura y memoria en tiempos de globalización*, Fondo de Cultura Económica, México, 2002.

⁶ Envisagé en 1996, il a été inauguré en 2007 par le Chef de Gouvernement de la Ville Autonome de Buenos Aires.

⁷ Ana Guglielmucci, *La consagración de la memoria. Una etnografía acerca de la institucionalización del recuerdo sobre los crímenes del terrorismo en la Argentina*, Antropofagia, Buenos Aires, 2013.

⁸ À l'initiative de l'ONG Corporation Collectif de Communications Montes de María Línea 21.

Au-delà des différences entre les anciennes et les nouvelles initiatives commémoratives, les unes et les autres partagent le caractère pédagogico-moralisateur. Mais chacune le fait de manière différente et avec des objectifs distincts. Dans le cas des musées et des monuments nationaux, une représentation de la nation en tant que communauté imaginée homogène, liée au fait d'habiter un même territoire et de partager une même temporalité, a été encouragée. Comme le signale Anderson, le musée, avec la carte géographique et le recensement, ont profondément modelé la manière dont l'État-nation et ses gouvernants ont imaginé ses contours⁹. Les initiatives commémoratives récentes mettent cependant en évidence l'échec de cette façon de représenter la nation. Elles racontent les conséquences de la violence politique mise en œuvre par l'État lui-même ou par des groupes dominants à l'encontre de certains secteurs de la population (groupes religieux, groupes ethniques, organisations ou partis politiques, entre autres). Ces initiatives commémoratives proposent, en premier lieu, de faire la lumière sur ce qui n'est pas exprimé au sujet des conflits internes pour repenser, par la suite, les limites ou les erreurs, en termes nationaux, de cette construction d'une communauté imaginée. Ainsi, les représentations concernant cette communauté imaginée sont réactualisées afin de refléter les transformations sociales à l'œuvre et d'ouvrir de nouveaux débats sur les processus de construction et d'évolution des États-Nations respectifs.

Dans le cas des musées nationaux traditionnels, comme dans celui des initiatives commémoratives récentes, il s'agit d'introduire des valeurs morales au sein des citoyens par le développement d'une conscience historique, et, dans le deuxième cas, de fixer les bases d'une communauté morale humanitaire dans un contexte mondialisé. Au-delà de cette affinité pédagogique, les deux d'initiatives ont présenté, en général, deux types de récits différents sur le bien et le mal dans le monde contemporain. Dans le premier cas, l'ennemi ou l'abominable se situe à l'extérieur, alors que dans le cas des mémoriaux ultérieurs à la deuxième moitié du XX^e siècle, l'ennemi semblerait être à l'intérieur même de la civilisation moderne. Il suffit de parcourir le Musée de l'Holocauste de Washington, et son message introductif, par lequel le visiteur est inclus en tant que témoin de l'Histoire et où il est signalé que tout dépend des décisions que nous prenons et de la manière dont nous résolvons les dilemmes moraux auxquels nous sommes confrontés au long de notre vie.

L'instauration de la doctrine des Droits de l'Homme, notamment à partir de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et sa diffusion ultérieure, ont marqué un paramètre éthique et moralisateur à échelle planétaire. La Seconde Guerre mondiale, et notamment les camps de travail forcé et d'extermination créés par les nazis, ont laissé une marque indélébile sur l'avenir de l'humanité, rendant fondamental le devoir de mémoire face à l'inertie de l'oubli routinier, et au négationnisme. Dans ce cadre, comme le fait remarquer Huyssen, l'Holocauste est devenu un trope uni-

⁹ Benedict Anderson, *Comunidades imaginadas. Reflexiones sobre el origen y la difusión del nacionalismo*, Fondo de Cultura Económica, México 1993, p. 228-229.

versel qui peut être décentré et utilisé comme un prisme puissant pour percevoir d'autres génocides. Cela a justement permis que :

« [La] mémoire de l'Holocauste s'attache aux situations spécifiquement locales, éloignées en termes historiques et différentes en termes politiques par rapport à l'évènement original. Dans le mouvement transnational des discours de la mémoire, l'Holocauste perd sa qualité d'indice de l'évènement historique spécifique et commence à fonctionner comme une métaphore d'autres histoires traumatiques et de leur mémoire »¹⁰.

Sur la même ligne que celle des débats qui ont conduit à la *muséalisation* de l'Holocauste, non seulement en Europe, mais aussi en Amérique, la plupart des mémoriaux, des monuments et des musées qui encouragent la mémoire de l'autoritarisme, de la ségrégation raciale ou religieuse, des guerres ou des conflits armés internes, interrogent la façon de représenter l'horreur, l'abominable, le honteux d'une société et de l'humanité, dans un monde politico-juridique marqué par la globalisation des Droits de l'Homme et de la démocratie¹¹. Ceci a fait l'objet de longs débats – entre hommes politiques, activistes d'organisations de Droits de l'Homme ou d'associations de victimes, historiens, anthropologues, muséologues et autres « entrepreneurs de mémoire » – sur les façons de connaître les phénomènes de violence de masse et de transmettre l'information. L'objectif est de générer une pédagogie morale afin d'éduquer la société face aux dangers de certains idéaux politiques et pouvoir envisager un avenir où l'on puisse éviter de nouvelles violations des Droits de l'Homme. Cependant, une question ressort de ces débats sur les raisons de l'inscription de cette réflexion sur le bien et le mal dans des œuvres architecturales comme des musées ou des monuments. Sur ce questionnement, l'architecte et critique culturelle Neville Dubow a présenté des observations profondes sur le cas de l'Afrique du Sud et les séquelles de l'apartheid. Il a indiqué que l'acte de commémorer n'est pas seulement figé dans un objet statique. Il se manifeste aussi de manière permanente au travers d'interventions artistiques, de publications, de conférences et de contre-monuments qui ne sont pas à échelle monumentale. En ce sens, il fait la différence entre le monument qui affiche un message déterminé, et le mémorial qui invite à la réflexion et à activer un acte moral continu. Nombre des initiatives commémoratives actuelles dans plusieurs pays d'Amérique latine sont débattues en ce sens. Elles oscillent entre la nécessité de générer des initiatives plus ou moins institutionnelles – pour rappeler leur passé-présent traumatique et promouvoir les valeurs démocratiques et les Droits de l'Homme dans le présent-avenir –, et l'installation d'une mémoire officielle qui incite la réconciliation ou la concorde nationale en figeant *le mal* dans le passé et sur certains acteurs précis.

Une autre question que l'on peut se poser face à ce type d'initiatives mémorielles concerne le fait que ces espaces puissent fonctionner comme des vecteurs de réparation sociale et le fait que la mémoire inscrite en eux fasse

¹⁰ Andreas Huyssen, *op. cit.*, 2002, p. 17.

¹¹ Paul Williams, *Memorial museums: the global rush to commemorate atrocities*, Berg, Oxford, 2007.

nécessairement partie du processus de réconciliation nationale. Certains acteurs, dans des pays comme l'Argentine ou la Colombie, allèguent que la création de musées, monuments ou mémoriaux, centrés sur l'exhibition des violations des Droits de l'Homme et sur les témoignages des victimes, serait un facteur de déstabilisation politique qui empêcherait la cicatrisation des blessures. Elle ne représenterait qu'une mémoire incomplète laquelle, selon eux, ne permettrait pas l'obtention de la paix ou de la cohabitation nationale. Les débats de ce type sont vifs et déterminants au moment de se lancer dans la construction d'un Musée National de la Mémoire (MNM) en plein conflit armé, comme c'est le cas en Colombie. Sont en jeu la légitimation des acteurs armés impliqués, la délimitation de la responsabilité des institutions étatiques et les actions de différents secteurs sociaux, ainsi que la définition de ceux qui peuvent être reconnus comme victimes par l'État.

Les controverses relatives à ce type d'initiatives mémorielles sont nombreuses. Certaines concernent la manière dont est présentée l'information sur des événements critiques de notre histoire récente, pour qu'elle puisse atteindre aussi bien le public de masse que les personnes directement concernées par les faits rappelés. On s'interroge aussi sur la pertinence de placer ces musées dans les lieux où ont été perpétrés les faits de violence (Centres Clandestins de Détention ou lieux de torture), la nécessité d'impliquer les plus jeunes générations pour éviter que l'horreur ne se reproduise, et le rôle que les victimes doivent jouer dans la construction et la gestion des mémoriaux. Voilà quelques-unes des questions centrales qui ont fait l'objet de débats sur la construction de musées de la mémoire ou de « lieux de conscience » dans le monde. Dans le cadre du processus de transition en Colombie, cela fait une dizaine d'années que l'on débat de la construction d'un MNM du conflit armé qui a impliqué l'Armée, des guérillas et des groupes paramilitaires ou, comme on les désigne à présent, des bandes criminelles en marge de la loi (BACRIM)¹². Cependant, les questions concernant le type de musée à ériger, les objets qui devraient y être exposés, les témoignages qui devraient y être inclus ou les voix qui devraient y participer, constituent d'importants problèmes esthétiques et politiques pour représenter les mémoires à inscrire dans le musée¹³.

¹² Pendant la première présidence de Álvaro Uribe, entre 2003 et 2006, s'est initiée la démobilisation et le désarmement de 34 escadrilles d'Auto-défenses Unies de la Colombie (AUC). Un processus de Justice et Paix a ainsi commencé, et avec lui la recherche de la vérité, de la justice et de la réparation des victimes des paramilitaires. Parallèlement au processus de démobilisation, d'autres structures armées ont commencé à s'organiser là où agissaient les AUC, fortement liées au trafic de stupéfiants et à d'autres activités délictueuses qui, selon la perspective gouvernementale, n'auraient pas de rapport avec les agents de l'État. Cf. Verdad Abierta, "La desmovilización: el proceso de paz (2003-2006)" <http://www.verdadabierta.com/justicia-y-paz/244-la-historia/auc/54-periodo4>

¹³ Sebastián Vargas Álvarez, "El museo nacional de la memoria de la Ley de víctimas en Colombia. ¿Qué exhibir? ¿Cómo hacerlo?", *Revista Cantareira*, Dossier os legados das ditaduras civis-militares, 20, 2014, pp. 91-108.

UN MUSÉE NATIONAL DE LA MÉMOIRE POUR RACONTER LE CONFLIT ARMÉ INTERNE COLOMBIEN

L'idée du MNM en Colombie peut être pensée comme le fruit d'un long processus social qui a duré plusieurs décennies. Le pays s'est alors vu confronté à l'impossibilité de dissimuler les faits dramatiques qui ont causé la souffrance d'une grande partie de la population, ou à marginaliser les récits de ceux qui n'avaient pas la possibilité d'être entendus, avant que l'État n'assume finalement sa responsabilité vis-à-vis des victimes, grâce aux pressions politiques internes et externes de ceux qui ont cherché à obtenir la paix. Selon le CNMH, le conflit interne s'est caractérisé par une série de confrontations armées entre différents acteurs tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle, qui a particulièrement touché les secteurs ruraux, produisant de nombreux morts ainsi que des victimes d'abus et de déplacements forcés d'une région à l'autre¹⁴.

Le préambule politique et juridique

Depuis les années 2000, à la suite des nombreuses dénonciations de violations des Droits de l'Homme pour la persécution, le meurtre ou la disparition forcée de leaders paysans, syndicaux et politiques, la Colombie a commencé à créer et à mettre en application une série de lois et de mécanismes de justice transitionnelle pour traiter les conséquences du conflit interne et promouvoir le désarmement et la réinsertion des groupes armés démobilisés. Entre autres exemples, en 2005, du fait de la grande pression sociale pour empêcher l'impunité des crimes des paramilitaires démobilisés, une loi a été votée. Cette Loi 975, appelée Loi de Justice et de Paix, a pour objectif la réinsertion individuelle ou collective dans la vie civile des membres de groupes armés en marge de la loi, en garantissant aux victimes le droit à la vérité, à la justice et à la réparation¹⁵. Comme nous le verrons plus loin, cette loi a exclu les crimes d'État, ce qui a généré de nombreuses critiques de la part d'organisations de Droits de l'Homme, comme le Mouvement de Victimes de Crimes d'État (MOVICE). Par la suite, en 2011, fut votée la Loi 1448, plus connue comme Loi des victimes et restitution de terres, réglementée par le Décret 4800 de la même année. Avec ce Décret, le Gouvernement National a reconnu que la construction d'un processus de réconciliation nationale, sur des bases solides d'équité et de réinsertion sociale, devait passer par la matérialisation des droits des victimes. Il affirmait aussi que l'on ne pouvait pas attendre la fin du conflit armé pour mettre en place un programme administratif qui offre aide, attention et ré-

¹⁴ La caractérisation de plusieurs conflits internes dans le cadre de la configuration de l'État-Nation colombien peut être consultée dans l'ouvrage de G. Sánchez y D. Meertens, *Bandoleros, gamonales y campesinos. El caso de la violencia en Colombia*, Punto de lectura, Colombia, 2006.

¹⁵ En accord avec la Loi 782 de 2000 et la Loi 975 de 2005, on entend par groupe armé organisé en marge de la loi, un groupe de guérilla ou d'autodéfense, ou une partie significative et intégrale de ceux-ci.

paration aux victimes. Cela a supposé la conception et la mise en place d'un programme massif de compensations administratives pour compléter l'indemnisation judiciaire des victimes.

La Loi des victimes comprend cinq mesures de réparation : restitution, indemnisation, réhabilitation, satisfaction et garantie de non-répétition. Elle a une validité de dix ans à partir de sa publication (soit jusqu'au 10 juin 2021) et inclut toutes les nouvelles victimes du conflit armé générées dans ce laps de temps. Ce délai reconnaît que le conflit interne colombien est toujours d'actualité et qu'il n'est donc pas possible de parler de « post-conflit », comme on le faisait jusqu'alors. Les bénéficiaires de ces mesures de dédommagement peuvent accéder, individuellement ou collectivement, à une ou plusieurs d'entre elles. Telle qu'elle a été présentée, cette loi concerne ceux qui, à partir du 1er janvier 1985, ont subi des dommages durant le conflit armé, y compris des membres de la Force publique et des étrangers¹⁶. La restitution de terres concerne ceux qui, à partir du 10 janvier 1991, ont perdu les terrains qu'ils possédaient ou exploitaient. Le crime organisé, la délinquance commune, le trafic de stupéfiants et les bandes dites criminelles ne sont pas définis comme acteurs du conflit. Cette loi ne bénéficie pas non plus aux membres de groupes armés irréguliers (guérilla et paramilitaires) ni aux mineurs victimes de recrutement forcés et démobilisés après 18 ans, ni aux victimes de faits survenus avant 1985 ou déposées de leurs terres avant 1991. Par conséquent, les victimes de faits survenus avant le 10 janvier de 1985 ne peuvent pas recevoir de compensation économique. Elles ont en revanche droit à la vérité, aux mesures de réparation symbolique et aux garanties de non-répétition. Il est important de préciser qu'une série de violences et leurs victimes sont restées exclues des mesures de réparation du gouvernement, n'étant pas considérées comme des effets du conflit armé interne.

Dans le cadre du Plan National de Réparation des Victimes du conflit armé en Colombie, l'élaboration d'initiatives commémoratives n'est qu'une des dimensions du droit à la réparation. Cette dimension peut, à première vue, paraître secondaire face à la dimension générale de ce qu'implique et signifie le fait de réparer, et plus encore si on tient compte de l'étendue et de l'hétérogénéité de la frange de la population affectée par le conflit armé. Cependant, la réparation symbolique est un processus qui incarne la mémoire et s'actualise au fil du temps. Cela peut s'observer à l'article 8 de la Loi de Justice et de Paix qui définit la réparation symbolique comme toute action « en faveur des victimes et de la communauté en général visant à assurer la préservation de la mémoire historique, la non-répétition des faits traumatisants, l'acceptation publique des faits, le pardon public et le réta-

¹⁶ On estime que le prix total de la loi, en incluant toutes les mesures envisagées, et pas seulement l'indemnisation, peut atteindre les 40 milliards de pesos (plus de 12 millions d'euros) dans 10 ans. Les montants d'indemnisation dépendent de ce dont on est victime, et peuvent être consultés dans : *Semana*, « Ley de víctimas: el gran desafío ». <http://www.semana.com/especiales/proyectovictimas/ley-de-victimas/diez-preguntas-sobre-la-ley-de-victimas.html>.

blissement de la dignité des victimes¹⁷ ». Conformément à cette Loi, les mesures de réparation symbolique ne sont pas accessoires, elles font bien partie de la réparation intégrale et doivent accomplir un objectif de réconciliation nationale. Les autorités judiciaires compétentes sont chargées de déterminer les réparations individuelles, collectives ou symboliques selon les cas, dans les termes de cette loi. Cependant, cette réparation ne se limite pas au cadre des lois et des décrets. Si les acteurs armés démobilisés ont peu agi (paramilitaires et guérilleros) en matière de réparation économique, jusqu'ici, les avancées en termes symboliques ont elles aussi été rudimentaires. Les initiatives existantes ont généralement été lancées par des collectifs de victimes de groupes armés. Cela a généré certaines contradictions entre les initiatives commémoratives existantes et la Loi en matière de réparation symbolique.

En termes gouvernementaux, l'exécution de mesures réparatrices a été canalisée dès 2005 par la Commission Nationale de Réparation et Réconciliation (CNRR), une organisation composée de représentants du gouvernement, de la société civile, d'organisations de victimes et d'organismes de contrôle de l'État. Initialement, la CNRR avait entrepris deux actions en matière de réparation symbolique : elle a créé le Groupe de Mémoire Historique (GMH), coordonné par l'historien Gonzalo Sánchez, dont le défi a été de faire connaître une histoire du conflit armé incluant les récits des victimes ; elle a aussi réuni en 2007 un groupe d'artistes, de publicistes, d'académiciens et autres travailleurs du secteur culturel, pour définir ce que devrait être un programme de réparation symbolique. Suite à l'approbation de la Loi des Victimes (2011), la CNRR a présenté un document comportant des recommandations pour l'application de la Loi, appelé Programme Institutionnel de Réparation Collective (PIRC), destiné aux groupes, peuples ou organisations sociales et politiques ayant subi des violations de droits collectifs. À son tour, le GMH (Groupe de Mémoire Historique) fut soumis à la hiérarchie de l'administration publique en tant que Centre National de Mémoire Historique. La mission du CNMH est de « contribuer à la réalisation des réparations intégrales et au droit à la vérité des victimes et de la société dans son ensemble, ainsi qu'au devoir de mémoire de l'État du fait des violations survenues dans le cadre du conflit armé colombien, vers un horizon de construction de la paix, de démocratisation et de réconciliation »¹⁸. Son objectif est de fonctionner comme une plateforme de promotion, de dialogue et d'articulation des mémoires plurielles du conflit armé, qui garantisse l'inclusion des divers acteurs et des populations, et contribue à la réparation intégrale, à l'éclaircissement historique, aux garanties de non-répétition et à la construction d'une paix durable au travers d'enquêtes de satisfaction. Ces mesures de réparation symbolique comportent des reconnaissances officielles, publications, commémorations, hommages, monuments, la reconstruction du mouvement

¹⁷ Cf. http://www.fiscalia.gov.co:8080/Documentos/Normativa/LEY_975_250705.htm

¹⁸ CNMH, “¿Qué es el Centro Nacional de Memoria Histórica?”, 28 janvier 2014. <http://www.centrodememoriahistorica.gov.co/somos-cnmh/que-es-el-centro-nacional-de-memoria-historica>.

et du tissu social paysan, la diffusion du récit des victimes, la recherche des disparus, l'identification et l'exhumation de cadavres, la diffusion d'excuses des bourreaux, la recherche, le jugement et la sanction. Pour toutes ces actions, la loi 1448 et le décret réglementaire ont stipulé qu'il était nécessaire de disposer de la participation des victimes, tant que cela n'occasionnait aucun dommage ou danger supplémentaires.

Ainsi, l'élaboration de la mémoire et de la réparation symbolique en Colombie a fini par revenir au CNMH. Sa fonction est de réunir et de récupérer du matériel documentaire et de le collectiviser au travers d'activités de recherche, muséales et pédagogiques. Jusqu'à présent, cela s'est surtout accompli à travers l'élaboration de rapports sur des cas emblématiques (concernant principalement des massacres, des disparitions forcées, des déplacements forcés), le soutien à des activités commémoratives régionales et locales, la diffusion de ces rapports dans tout le pays, et la convocation de spécialistes internationaux des Droits de l'Homme et de la mémoire afin de nourrir le débat sur le futur MNM.

Concernant le MNM, le Décret 4803 du 20 décembre 2011, a octroyé au CNMH la fonction de « Penser, créer et administrer un Musée de la Mémoire, destiné à promouvoir le renforcement de la mémoire collective concernant des faits survenus dans l'histoire récente de la violence en Colombie, en tâchant de conjuguer les efforts du secteur privé, de la société civile, de la coopération internationale et l'État ». Ce Musée, selon la Loi, « devra réaliser des actions visant à rétablir la dignité des victimes et à diffuser la vérité sur ce qui s'est passé ». De plus, le musée devra se charger du mandat normatif relatif à la mémoire historique et aux communautés ethniques, évoqué dans trois décrets-lois¹⁹ pour les peuples indigènes, communautés noires, afro-descendants, *Raizales* et *Palenqueras* et communautés Rom²⁰. Dans la mesure où ils s'inspirent des conquêtes des organisations sociales et ethniques en matière d'adéquation institutionnelle à la diversité culturelle du pays, cette série de décrets définit une trajectoire de travail qu'il est nécessaire d'articuler à la conception du Musée, dans la perspective de consolider un exercice véritablement interculturel pour la réalisation du droit et le devoir de mémoire historique.

Le projet du musée ou le musée projeté

Au cours des dernières années, et malgré certains obstacles, le CNMH a avancé dans la définition du contenu du projet de création d'un MNM, à

¹⁹ Num. 4633, 4634 et 4635 de 2011.

²⁰ Selon les Articles 5 et 13 du Décret 4803, les fonctions de la direction de MNM sont : penser, créer et administrer le musée ; proposer les lignes directrices du contenu et la forme du musée ; réaliser des exhibitions et des expositions, des événements de diffusion et de sensibilisation sur Droits de l'Homme et Droit International Humanitaire ; convoquer la société civile et garantir la participation des victimes dans la construction et la gestion du musée ; articuler les nouvelles technologies de l'information et de la communication au musée ; coordonner des contenus avec les autres directions du CNMH.

travers l'organisation d'activités réservées à certains acteurs, comme des travailleurs publics, spécialistes et collectifs de victimes, et d'autres rencontres plus ou moins ouvertes au public en général. Par le biais de tels évènements, la forme, la situation, la gestion et le contenu du futur musée ont commencé à être délimités.

Bien que le MNM soit conçu comme « un progrès déterminant dans le devoir de mémoire de l'État qui implique la garantie du droit corrélatif de la société colombienne dans son ensemble, à la construction permanente de la mémoire et de la paix » ; et qu'il soit pensé comme l'une des « principales mesures de réparation et de satisfaction pour les victimes du conflit armé en Colombie », il est important de souligner que pour certaines organisations de victimes, l'emplacement du musée dans la ville de Bogota pose problème, ainsi que son caractère « réparateur », dans un pays où une grande partie de la population vit toujours une situation quotidienne de conflit armé et de profondes inégalités sociales²¹.

La proposition de création d'un MNM sur le conflit armé a suscité des opinions diverses, notamment la nécessité de générer des espaces capables de prendre en compte les requêtes des communautés affectées. Pour certains acteurs impliqués dans le processus de création, comme Cristina Lleras, des différences ont surgi sur la manière de faire face au travail : tandis que des fonctionnaires et spécialistes ont considéré que l'on devrait ériger un monument de grande taille, d'autres ont pensé qu'avant de commander à un artiste une œuvre monumentale pour Bogota, ville qui comporte déjà le Centre de Mémoire Paix et Réconciliation (CMPyR), il était nécessaire de penser aux besoins matériels et de sécurité des victimes, et de savoir si le public s'approprierait une proposition dont le but est de panser un long deuil collectif. Selon Lleras, l'une des personnes chargées d'élaborer le scénario muséographique, l'une des principales questions liées à la création d'un MNM serait de savoir comment générer un processus dans lequel seraient reconnues les responsabilités non seulement des bourreaux, mais également de ceux qui ont profité du conflit et même des coupables par omission ou dissimulation de faits délictueux²². Comme le souligne la commissaire, « l'enjeu est de parvenir à ce que ces réflexions aient un impact sur l'ensemble de la société, qu'il soit clair que les victimes se comptent par milliers, mais que nous avons aussi une responsabilité collective »²³. La vérité ne garantit pas la non-reproduction des faits, et il ne suffit pas non plus de la connaître, ou de reconnaître les dommages individuels et collectifs, pour changer le cours de l'histoire.

²¹ Les bases conceptuelles peuvent être consultées dans *Concurso público de anteproyecto arquitectónico para el diseño del Museo Nacional de la Memoria*, 2015. <http://www.centrodememoriahistorica.gov.co/descargas/concursoMuseos/BASES-MNM-LIBRO-2-Introduccion.pdf>

²² Cristina Lleras Figueroa, « Reparación simbólica a víctimas es tarea fundamental para la preservación de la memoria histórica », *El Tiempo*, 21 mai 2008. <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-4188105>

²³ *Ibidem*.

Au-delà de ces observations de spécialistes sur le projet du MNM et autres discussions tenues lors de débats publics comme celui de 2014 à Bogota, et conformément à ce que stipule la Loi et le Décret mentionnés antérieurement, un acte symbolique s'est tenu le 9 avril 2015 afin d'annoncer l'installation du futur musée dans la ville de Bogota. Ce site situé tout près du CMPyR, dans la 26^e Rue (*Avenida El Dorado*) au cœur de la ville, est destiné à accueillir plusieurs sites commémoratifs ou de mémoire : ce sera « l'Axe de la Paix et de la Mémoire » (décret municipal 632 de décembre 2014). Dans le cadre de la célébration du Jour National de la Mémoire et de la Solidarité avec les Victimes du Conflit Armé, le président Juan Manuel Santos, accompagné de l'ancien maire de Bogota, Gustavo Petro, ont réalisé un acte symbolique en allumant une flamme de l'espérance à l'endroit où sera édifié le musée. À cette occasion, seuls des représentants du gouvernement national et municipal ont pris la parole, bien qu'une représentante du Collectif de Communications de Montes de María Línea 21, Soraya Bayuelo, soit parvenue à faire entendre sa voix sur la scène et à donner le point de vue de son organisation, que partagent d'autres collectifs de victimes. Le message formulait le souhait de prendre part aux discussions, et rappelait qu'il était important que le musée soit un lieu vivant dans lequel inclure au récit général les événements survenus dans les régions et municipalités, au lieu d'être soumis au regard dominant de l'administration centrale. Malgré la loi, les organisations de victimes non conviées ont été contraintes d'user de la force pour se faire entendre, lors de cet acte officiel.

Après cet acte symbolique, le CNMH a élaboré et publié les bases de la réalisation d'un concours international d'architecture visant à établir les plans d'un musée capable de montrer les traces de la violence à travers le pays, de reconnaître la pluralité des victimes du conflit, la représentation de la violence subie par ses régions et leur population. Le duo constitué des agences MGP Architecture et Urbanisme (Colombie) et estudio.entresitio (Espagne), a remporté le concours public parmi 72 propositions. Appelant au « sauvetage de la mémoire comme antidote efficace à la négation, la déformation ou l'indifférence face à la violence », le concours cherchait à conceptualiser l'édifice comme un « hommage profond et émouvant aux victimes » du conflit armé colombien, également capable de « célèbre[r] l'espérance de l'avenir le plus proche »²⁴.

La conception qui sous-tend l'initiative du MNM est celle de l'histoire du conflit armé, nécessairement racontée depuis la perspective des victimes, d'une manière plurielle et flexible. Le rôle que doivent jouer les protagonistes de la guerre dans tout ce processus, notamment les guérilleros, paramilitaires et militaires, a cependant été très peu mentionné publiquement. Conformément à ses gestionnaires, le MNM disposera de cinq axes centraux : « que s'est-il passé au cours de ces cinquante années de conflit ? pourquoi s'est-il passé ce qu'il s'est passé ? les dommages et impacts subis

²⁴ Voir <http://www.plataformaarquitectura.cl/cl/771771/mgp-arquitectura-y-urbanismo-primer-lugar-en-concurso-del-futuro-museo-nacional-de-la-memoria-de-colombia>

par les victimes ; la résistance, la dignité et la paix, et finalement, notre présent, les autres violences et les défis qui s'annoncent²⁵ ». Mais les collectifs de victimes n'ont participé ni au jury ni aux discussions centrales, non seulement sur la forme, mais également sur le financement et la gestion du Musée. Cet aspect est très différent du processus de création d'espaces pour la mémoire sur le terrorisme d'État en Argentine, où les organismes de Droits de l'Homme, composés de victimes directes, ont eu un rôle central sur ces sujets dans la plupart des étapes²⁶.

Bien que l'emplacement et la forme du MNM aient été définis, reste à préciser et à déterminer publiquement l'administration du musée, ses contenus et formes de transmission, ses collections et modalités d'exhibition et les discours et les narrations qui le constitueront. Certains acteurs sont inquiets de la place occupée par leurs propres représentations des faits traumatisants ainsi que leurs projets et besoins actuels pour le développement de leurs vies quotidiennes. Comment seront évoquées ces diverses façons de représenter les expériences traumatisantes au MNM ? Comment réussira-t-il à construire des symboles tolérants, pluriels et émouvants capables d'inclure toute la population colombienne sans omettre les différences qui la traversent ? La création d'initiatives et d'espaces commémoratifs au niveau local est pensée pour répondre à ces questions, mais ne répond pas au besoin d'établir des symboles communs sur lesquels construire un consensus de base pour comprendre le passé-présent, et initier des changements comportementaux et idéologiques, en vue de la future réconciliation ou la cohabitation nationale.

Ce type de problèmes locaux, perçus comme particuliers, révèlent la complexité de la sphère symbolique, qui ne peut se limiter à ce que génère la vérité judiciaire ni à une forme de réparation non soucieuse de la diversité ethnique, culturelle et religieuse du pays, et qui conjugue la centralisation politico-administrative avec la fragmentation régionale du pouvoir. S'ajoute le fait que les processus de victimisation ont été multiples, sur le plan historique et régional, et que les groupes armés, désignés comme bourreaux à un moment donné, peuvent occuper la place de victimes à un autre. En ce sens, le MNM peut jouer un rôle central dans la divulgation des représentations culturelles du conflit sur différentes scènes locales, ou au contraire exclure des approches locales qui luttent contre des conflits régionaux passés et présents. De façon concomitante, le MNM peut explorer les complexités du conflit et de la violence dans des contextes géographiques et historiques différents, ce qui peut malheureusement affaiblir la compréhension globale des causes et des conséquences des faits. De même, il peut expliquer les transformations, les ruptures et les continuités du conflit armé et leurs conséquences, sans trouver d'écho auprès de vastes

²⁵ *El Colombiano*, "Colombia contará con Museo Nacional de la Memoria", 7 avril 2015. Récupéré de <http://www.elcolombiano.com/colombia-contara-con-museo-nacional-de-la-memoria-FB1663878>

²⁶ Ana Guglielmucci, *op. cit.*, 2013.

secteurs de la population, susceptibles de se limiter à ce qui, pour eux, appartient exclusivement au registre de l'expérience.

Une mémoire ou des mémoires officielles ?

Des secteurs liés aux Forces Militaires de Colombie ont déjà exprimé leur préoccupation – de manière formelle ou informelle –, concernant la manière dont le MNM racontera les causes et les conséquences du conflit armé interne²⁷. Ce qui les préoccupe tout particulièrement est d'abord la manière dont on expliquera le rôle de l'Armée dans la reprise de contrôle du Palais de Justice (1985) – opération au cours de laquelle plusieurs personnes ressorties vivantes restent toujours disparues –, et le cas des exécutions extrajudiciaires de jeunes gens que l'on a fait passer pour des guérilleros morts au combat, les mal nommés « faux positifs » ; des faits pour lesquels plusieurs hautes autorités des Forces Militaires ont été inculpées et condamnées. D'autre part, ces secteurs se demandent comment seront incluses les expériences des victimes militaires dans le scénario du musée.

Ces préoccupations ont donné naissance à un autre projet parallèle au programme du MNM, pour raconter le conflit armé : le Parc Musée des Forces Militaires (FFMM) de la Colombie, qui cherche à répondre publiquement aux groupes de Droits de l'Homme, qui pointent du doigt l'État ou les Forces Militaires comme principaux responsables de plusieurs actes traumatisants. L'initiative des Forces Militaires est un projet titanesque, érigé sur un terrain de 11 hectares à Tocancipá et dont le prix dépasse les 20 milliards de pesos colombiens (soit plus de 6 millions d'euros), la plupart provenant de donations privées²⁸. Selon son directeur, le général Luis Gómez : « *il s'agit d'un lieu qui deviendra le centre de la mémoire historique par excellence de leur pays*²⁹ ». Selon ce général, l'objectif du Parc Musée est d'ouvrir des perspectives. Alors que la mémoire historique est cantonnée au seul conflit armé, il faudrait « montrer que ce concept inclut aussi les batailles de l'Indépendance et l'importance des Forces Militaires au cours des 200 ans de vie républicaine³⁰ ». Pour le général Vásquez, directeur du Centre de Mémoire Historique de l'École supérieure de Guerre, l'un des

²⁷ Certaines des préoccupations des Forces Militaires sont présentées dans les rapports de la Corporation de Défense Militaire, "La verdad histórica. El modelo argentino en Colombia ¿Repitiendo la historia?", *Cuadernos de Trabajo* n° 2, Bogota, septembre de 2013. Et, "No hay desaparecidos sino personas sin identificar", *Cuadernos de Trabajo* n° 1, Bogota, mai 2013.

²⁸ Voir la Page web <http://www.parquemuseo.com/contenido/> et Esteban Montaño, "¡Pacifista! General, ¿su museo de la memoria incluye a las víctimas de las Fuerzas Militares?", *Vice*, 22 avril 2015. http://www.vice.com/es_co/read/general-su-museo-de-la-memoria-incluye-a-las-victimas-de-las-fuerzas-militares

²⁹ Esteban Montaño, "El polémico Museo de las Fuerzas Militares colombianas", *Las dos orillas*, 23 avril 2015. <http://www.las2orillas.co/el-polemico-museo-de-las-fuerzas-militares-colombianas/>

³⁰ *Ibidem*.

objectifs du Parc Musée est de contrecarrer les mauvaises critiques faites aux Forces Militaires et de revendiquer leur conduite exemplaire durant le conflit :

« Ce musée est fondamental pour la durabilité de la Force. Ici les gens n'ont pas conscience de ce que les soldats ont fait pour le pays. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles on déforme l'histoire [il prend l'exemple des faux positifs]. Alors que c'est un groupe infime qui ne représente même pas 0,2 pour cent de l'ensemble des Forces Militaires³¹ ».

Pour d'autres acteurs, plus qu'une vision élargie, le projet de Parc est un vecteur de propagande pour les Forces Militaires de Colombie, au moment où plusieurs de leurs membres sont inculpés de crimes contre l'humanité. Par exemple, l'avocate Yessika Hoyos, membre du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo, affirme que le Parc Musée :

« devrait évoquer les conséquences des politiques de sécurité nationale et de la doctrine de l'ennemi de l'intérieur à l'égard des organisations sociales et de gauche. Cela expliquerait comment, avec l'excuse de la lutte anti-insurrectionnelle, beaucoup de projets légitimes pour la construction d'un pays différent ont échoué³² ».

Ce qui fait la principale particularité du MNM pour ses défenseurs, et en particulier pour sa directrice Martha Nubia Bello, c'est d'abord que la mémoire y est critique et qu'elle n'est pas considérée comme une ode, uniquement destinée à exalter les vertus de ceux qui l'élaborent. La mémoire doit interroger pour finalement servir à apprendre des erreurs passées. D'autre part, la narration de cette initiative nationale doit se concentrer sur la reconstruction de l'histoire du conflit armé à partir des voix des victimes et non des combattants. C'est probablement à ce niveau que la représentation muséale génère le plus de polémique. La guerre colombienne a si été longue et si coûteuse qu'il est en effet difficile de tracer des frontières nettes entre victimes et bourreaux. Selon ses mots : « J'ai entendu des récits de victimes de déplacements qui n'ont pas eu d'autre choix que d'établir des relations avec les paramilitaires. Ces personnes, tu les places à quel endroit ? »³³. La guerre en Colombie peut difficilement être peinte en noir et blanc.

Le Parc Musée des Forces Militaires, que les promoteurs espèrent inaugurer très prochainement, est une tentative de légitimation d'un acteur responsable d'un nombre important de victimes qui entre en contradiction directe avec la politique impulsée par le MNM³⁴. Bien que les Forces armées reconnaissent avoir pu nuire à la population civile, elles minimisent l'importance de leur responsabilité. Elles font obstacle à la réparation in-

³¹ *Ibidem.*

³² *Ibidem.*

³³ *Ibidem.*

³⁴ Force Aérienne Colombienne, "Inauguración primera fase del Parque Museo de las FFMM", 20 juin 2015. <https://www.fac.mil.co/inauguraci%C3%B3n-primerafase-del-parque-museo-de-las-fuerzas-militares>

tégrale par la négation de nombre de leurs victimes, entravant ainsi l'un des principaux objectifs qu'est censée porter la mémoire : faire définitivement la lumière sur ce qui s'est passé pendant la guerre, laquelle demeure d'actualité.

La « mémoire historique » est aujourd'hui un terrain de conflit entre plusieurs mémoires, incarnées par différents acteurs, tels que les multiples collectifs de victimes, les employés du service public et même les groupes armés. L'histoire, contée de telle ou telle manière, aura des répercussions sur de nombreux aspects de la vie des personnes, de la définition des responsabilités juridiques et morales aux indemnisations administratives en passant par le budget assigné aux agences de l'État. C'est précisément pour cela que cette mémoire historique incarne une sphère d'activités impliquant toujours plus de personnes mais au sein de laquelle toutes n'ont pas la même capacité à imposer leurs représentations. En ce sens, les institutions publiques jouent un rôle central puisqu'elles disposent d'un important capital économique, culturel et symbolique, capable d'avoir une conséquence directe sur ce qui est construit, raconté et montré en tant que mémoire commune. Voilà précisément pourquoi l'analyse du phénomène social de la mémoire et de ses formes de représentation muséale implique d'envisager la mémoire comme un terrain de débats et de luttes sur lequel se jouent des vérités, mais aussi des légitimités politiques, pour évoquer publiquement le passé-présent traumatique. Ainsi, la façon dont le CNMH articulera le travail de construction du MNM, sera-t-elle déterminante pour délimiter le contenu de cette mémoire et sa réception.

CONCLUSION

Le développement de la monumentalité publique constitue un thème central des politiques de réparation recommandées par les lois et les commissions chargées d'expliquer les processus de violence et leurs conséquences pour les victimes de guerre. Ces initiatives sont généralement promues par les diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales, de défense des Droits de l'Homme et les associations de victimes. Cette emphase mémorielle implique une forme stéréotypée de souvenirs, notamment parce que toutes les personnes à qui s'adressent les espaces commémoratifs n'ont pas la même capacité d'accéder aux discussions et à la définition des contenus de ces espaces et de leur forme de transmission. Chaque individu n'a pas, non plus, les mêmes possibilités de se les approprier.

Dans le cadre de la justice transitionnelle, les réparations symboliques font partie de la réparation intégrale envers les victimes, c'est-à-dire qu'elles sont pensées comme un mécanisme important pour que les sociétés ayant traversé des guerres ou des conflits armés internes, réussissent à dépasser les faits traumatisants sans les oublier, et faire en sorte que ceux-ci ne se renouvellent pas. Dans ce contexte, les politiques de réparation symbolique cherchent à nommer les dommages et à dignifier les victimes, à rappeler

la vérité et à faire en sorte que les bourreaux demandent pardon, en assumant leurs responsabilités. Or ces principes sembleraient parfois fonctionner comme une sorte de *mantra* qui, à force d'être répété, aurait un pouvoir réparateur sur les victimes. Cela pose cependant des questions sur la puissance ou le pouvoir social et culturel de ces espaces mémoriels et les principes qui les sous-tendent, souvent considérés comme acquis. Si ces principes sont pris comme inhérents à la proposition commémorative et ne sont pas accompagnés d'une réflexion sur les processus actuels qui guident leur configuration ainsi que leur appropriation sociale, leur pouvoir peut finir par relever plus du désir que de la réalité. Il est donc important d'analyser de quelle manière ces initiatives commémoratives peuvent influencer sur la façon dont l'Histoire est interprétée et comment elles aident à résoudre les conflits internes par des moyens autres que les armes.

En définitive, les mémoriaux contemporains partagent avec les musées traditionnels et les monuments nationaux, la mission d'inculquer certaines valeurs communes à la population. Cela peut être fait différemment par rapport aux initiatives antérieures liées à la formation et à la légitimation des élites gouvernantes. Ou cela peut devenir une forme renouvelée de légitimation de nouveaux groupes dominants au prix de l'invisibilisation d'autres conflits qui font et dépassent l'État-nation. L'inclusion de débats sur les modèles de développement économique et l'iniquité sociale ne semblent pas être un axe central des discussions sur les causes des processus de violence et la continuité de la violence structurelle. La prise en compte de ces sujets, qui ont un grand impact sur la vie quotidienne des personnes, représente un défi qui traverse les mémoriaux modernes, centrés sur la doctrine des Droits de l'Homme et les valeurs démocratiques.

D'autre part, tant les groupes armés que d'autres vastes secteurs de la société demeurent en dehors des débats relatifs à ces sites, centrés sur la perspective des victimes du conflit armé. Quelles sont donc les répercussions de cette proposition ? Dans le cas colombien, les Forces Militaires ont déjà projeté un Parc pour promouvoir leur propre perspective du conflit. Sans nul doute, la mémoire est toujours un champ de dispute entre différents imaginaires et représentations de faits historiques. La manière dont nous nous souvenons publiquement et les mécanismes institutionnels par lesquels nous le faisons, relèvent de processus sociaux complexes. Les musées et les mémoriaux font partie de ce vaste travail et du débat collectif qui impliquent de se souvenir et d'inscrire des récits sur le passé, pour qu'ils aient un sens dans le présent et orientent notre avenir.

Article traduit par Dorothée Delacroix et Liliana Lalonde

Problèmes d'Amérique latine

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

À retourner accompagné de votre règlement aux
Éditions ESKA – 12, rue du Quatre-Septembre, 75002 PARIS
Tél. : 01 42 86 55 65 – Fax : 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

M, Mme, Mlle _____ Prénom _____

Société/Institution _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Adresse électronique _____

TARIFS D'ABONNEMENTS*

	France particulier	France société/ institution	Etranger particulier	Etranger société/ institution
1 an (2017)	<input type="checkbox"/> 84 €	<input type="checkbox"/> 105 €	<input type="checkbox"/> 101 €	<input type="checkbox"/> 126 €
2 ans (2017 et 2018)	<input type="checkbox"/> 151 €	<input type="checkbox"/> 189 €	<input type="checkbox"/> 182 €	<input type="checkbox"/> 227 €

* Abonnements souscrits à l'année civile (janvier à décembre).

Je souscris un abonnement pour 1 an 2 ans

Je joins mon règlement de _____ Euros

- par chèque bancaire à l'ordre des Éditions ESKA
- par virement bancaire aux Éditions ESKA – BNP Paris Champs Élysées
30004/00804/compte : 00010139858 36
- par carte bancaire : merci d'indiquer votre numéro de compte
et la date d'expiration

N° carte bancaire : Visa Eurocard/Mastercard

Date d'expiration : _____ Signature :

Derniers numéros parus :

- Problèmes d'Amérique latine 102 : Le « modèle » chilien : des ruptures en trompe-l'œil
- Problèmes d'Amérique latine 101 : Amérique latine : Les formes de la nation - Autour de Daniel Pécaut
- Problèmes d'Amérique latine 100 : Colombie : Configurations de la violence. Autour de Daniel Pécaut
- Problèmes d'Amérique latine 99 : Agriculture des métropoles : voie d'avenir ou cache-misère ?
- Problèmes d'Amérique latine 98 : Situations de la Démocratie
- Problèmes d'Amérique latine 96-97 : Miami, carrefour des Amériques
- Problèmes d'Amérique latine 95 : Brésil : Dimensions territoriales d'une émergence en suspens
- Problèmes d'Amérique latine 94 : Amérique latine : état des dépendances
- Problèmes d'Amérique latine 93 : Brésil : La réélection de Dilma Rousseff : le Brésil en trompe-l'œil
- Problèmes d'Amérique latine 92 : Paradoxes et ambiguïtés des politiques multiculturelles
- Problèmes d'Amérique latine 91 : Sociologie politique de la Bolivie
- Problèmes d'Amérique latine 90 : Transitions métropolitaines
Buenos Aires, Lima, Mexico, Santiago, São Paulo